



Véranda fendure garantie refusée par le vendeur

Par **veranda**, le **24/01/2011** à **13:31**

Bonjour, rnLa semaine dernière j'ai observé une fissure sur le toit en verre de ma véranda. Cette dernière est pratiquement neuve, en effet elle a été installée au cours du mois de juin 2010. rnDe plus, elle est garantie 10 ans et les activités garanties sont entre autres "Vitrerie, Miroiterie", ""entretien et maintenance" sur fenêtres existantes (SAV) pour autant que la garantie décennale ne soit pas expirée", rnLa vitre en question n'ayant pas reçu de coup et la véranda étant toujours sous garantie, je me suis donc naturellement tourné vers le vendeur/poseur de ma véranda. Ce dernier me dit, à ma grande surprise, que la véranda n'est pas garantie contre ce genre de dommage (elle est donc garantie contre quoi ?). Il refuse de prendre en charge le coût de remplacement de la vitre brisée. rnJe ne comprends pas pourquoi une telle attitude puisqu'il est marqué noir sur blanc que la vitrerie est garantie. Et comme il n'y a pas eu de choc je pense que la garantie doit s'appliquer. Le vendeur de la véranda me dit simplement que c'est de la faute de personne et qu'en tout cas la garantie ne marche pas. rnrnQu'en pensez vous et que me conseillez-vous (ayant une protection juridique, dois-je l'attaquer en justice ?) ? rnrnMerci de votre compréhension et de votre aide.

Par **pat76**, le **10/01/2013** à **17:35**

BonjourrrnrDites à, votre vendeur que vous allez expliquer la situation au service de la répression des fraudes et qu'ensuite qu'il ne s'étonne pas si vous engagez une procédure contre lui devant le Tribunal d'Instance.